

Brèves d'actualité

Contraception – IVG – grossesses arrêtées

Contraception

Contraception d'urgence

- **Depuis le 1er janvier 2023**, la prise en charge de la contraception d'urgence est étendue aux femmes de plus de 18 ans. **La contraception d'urgence est désormais prise en charge intégralement par l'Assurance Maladie sans prescription médicale et sans avance de frais pour toutes les femmes.**
- Pour en bénéficier, la femme majeure doit être une **assurée sociale** et présenter en pharmacie sa carte Vitale ou une attestation de droits ou être titulaire de l'AME.

Contraception d'urgence

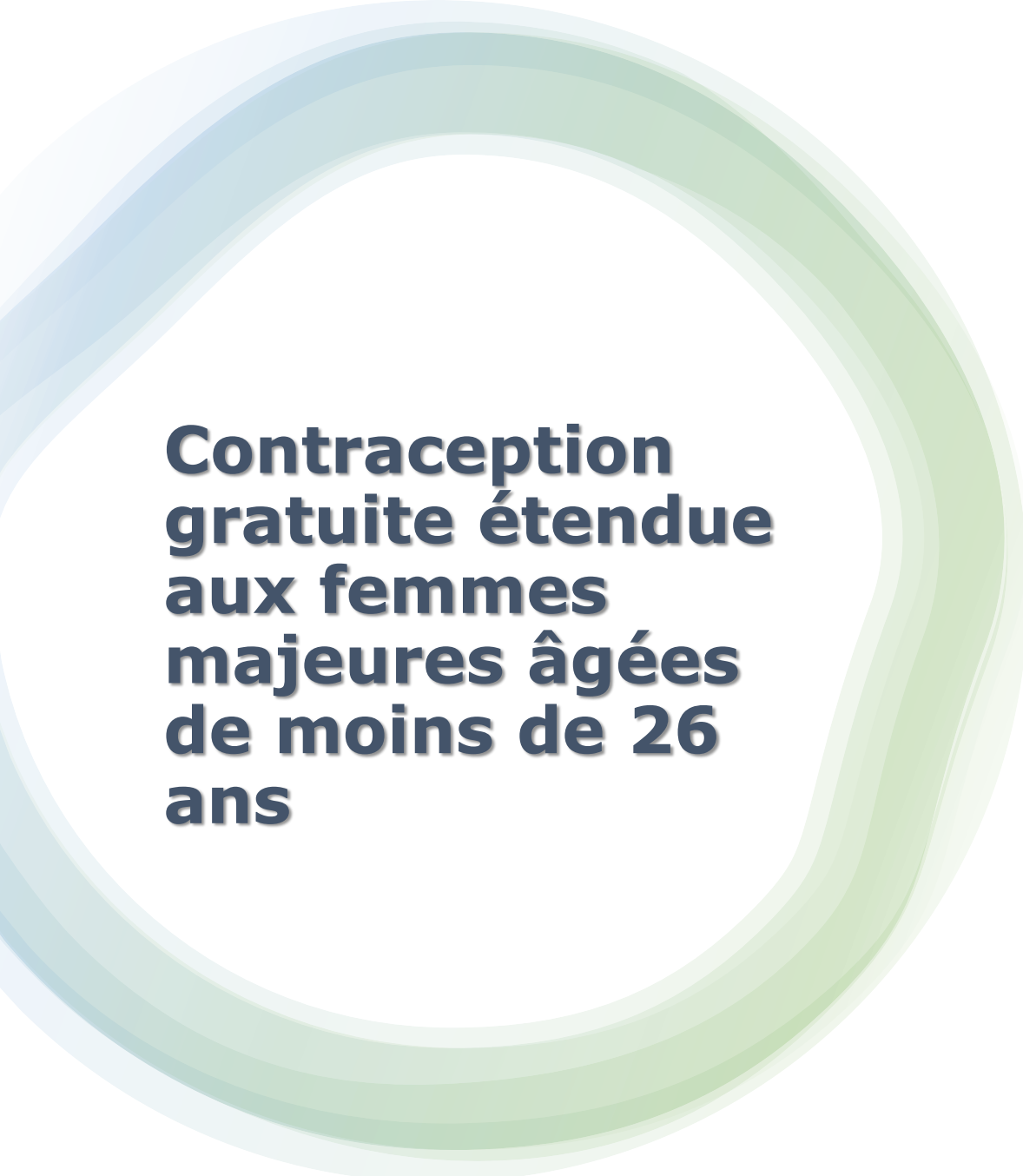
- Petit Rappel:
 - 1^{er} choix : **LEVONORGESTREL** 1,5 mg (**Norlevo^o**) jusqu'à 4 jours après un RS à risque (Taux de grossesse d'environ 1,7 % quel que soit le jour de prise au cours des 4 jours qui suivent ce rapport sexuel)
 - 1^{er} choix bis : **DIUcu** jusqu'à 5 jours après un RS à risque.
0,1% d'échec

Avantages: plus efficace, pas d'interactions médicamenteuses, pas de moindre efficacité en cas de d'obésité, contraception durable

Conseil pratique : avoir 1 ou 2 DIUcu d'avance au cabinet.

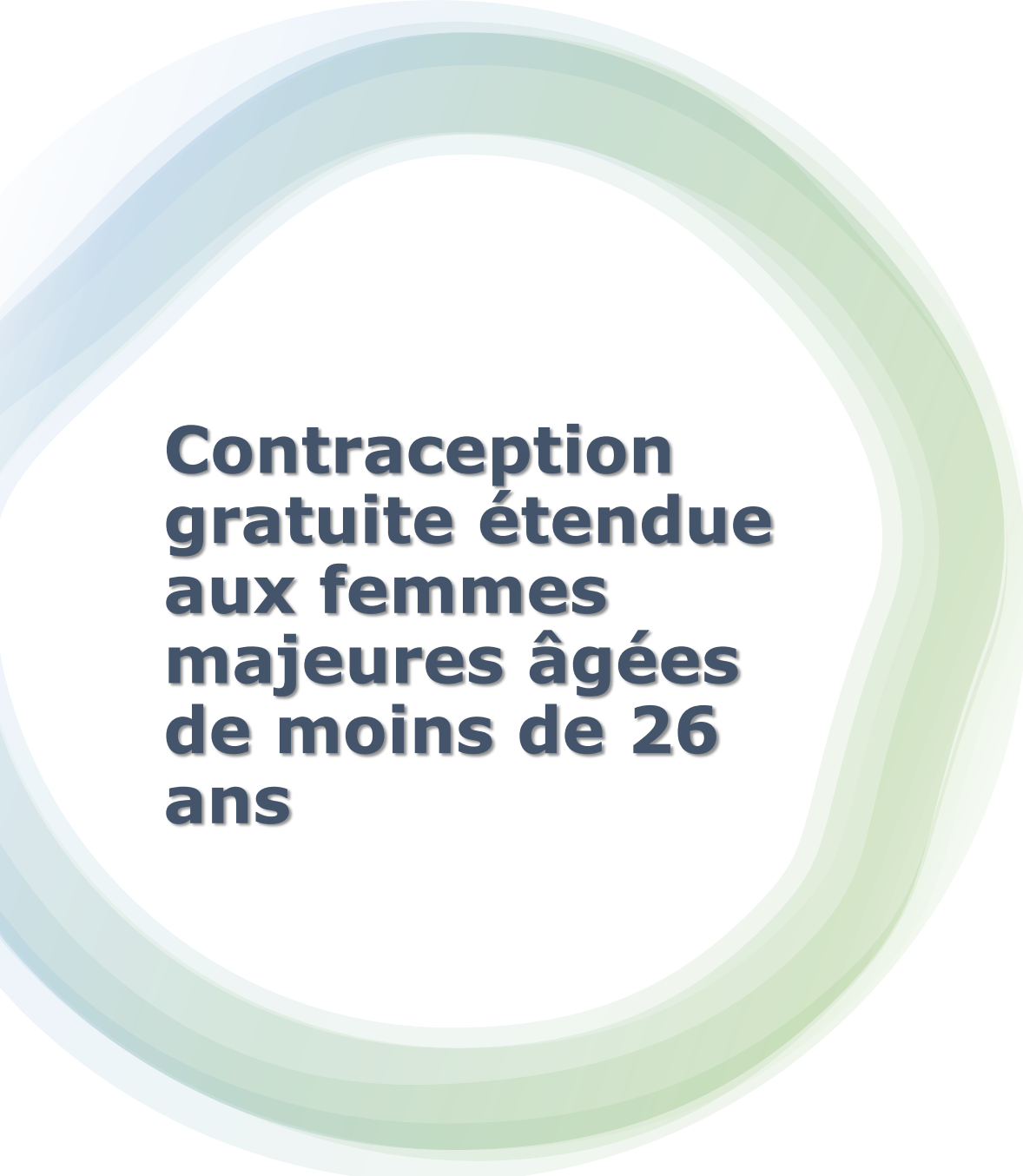
- **Ullipristal (EllaOne^o)**: pas plus efficace, pas moins d'effets indésirables, plus d'interactions médicamenteuses, diminution de l'efficacité si prise d'une CO concomitante

Prescrire «contraception post coïtale» juin 2022



Contraception gratuite étendue aux femmes majeures âgées de moins de 26 ans

- En France, depuis le **1er janvier 2022**, les frais liés à la **contraception doivent être pris en charge intégralement pour les femmes âgées de 12 ans à moins de 26 ans.**
- Accès à une **consultation de prévention en santé sexuelle**, étendu aux femmes et hommes âgés de moins de 26 ans, prise en charge à 100% avec dispense d'avance des frais (**CCP 46 €**, une seule fois par patient)



Contraception gratuite étendue aux femmes majeures âgées de moins de 26 ans

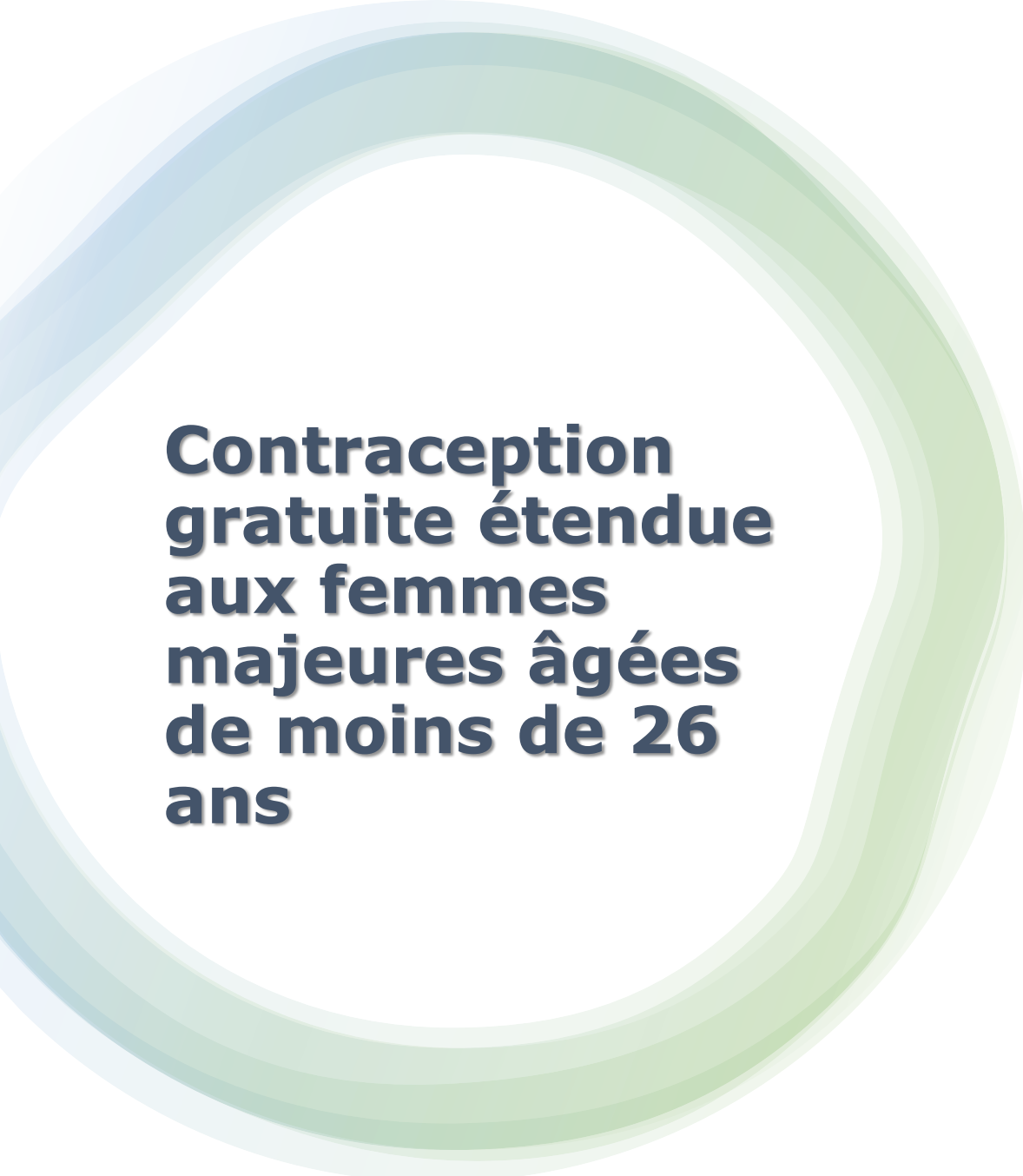
Ce qui est pris en charge:

- **Consultations:**

- la CCP,
- une consultation de suivi la première année
- puis une consultation annuelle.

La consultation peut être effectuée par un médecin généraliste, un gynécologue, un pédiatre ou une sage femme (sauf pour les hommes)

- **Examens de biologie** (glycémie à jeun, cholestérol total, triglycérides)
- **Pose, retrait ou changement de contraceptif**
- **Contraceptif** quand il est remboursé par la sécurité sociale
 - CO remboursées
 - Nexplanon
 - DIU remboursés
 - Contraception progestative injectable
 - Diaphragme
 - Préservatifs



Contraception gratuite étendue aux femmes majeures âgées de moins de 26 ans

Conditions

- Ordonnances isolées, préciser l'identité et l'âge, noter « contraception mineure »
- Anonymat possible pour les mineures (NIR spécifique)
- **La dispense d'avance des frais** doit être la règle pour la consultation, la pharmacie et le laboratoire

http://www.avortementancic.net/IMG/pdf/brochure_ancic_online.pdf

Et les préservatifs ?

Préservatif pour les moins de 26 ans

- **Depuis le 1er janvier 2023**, les préservatifs remboursables (des marques « Eden » et « Sortez couverts ! ») peuvent être pris en charge par l'Assurance Maladie sans prescription médicale pour toute personne de moins de 26 ans, homme et femme sans minimum d'âge.
- **Pour en bénéficier**, la personne doit être
 - un assuré social et présenter sa carte Vitale ou une attestation de droits (ou à défaut sa pièce d'identité)
 - Titulaires de l'AME
 - Ressortissant de l'Union européenne (carte européenne d'assurance maladie)
- **Pour les personnes mineures**, une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge de la personne et sa qualité d'assuré social (ou de bénéficiaire de l'AME). En l'absence de présentation de justificatif ou lorsque la personne mineure souhaite conserver le secret de la délivrance, pour la facturation il faut utiliser le NIR fictif

Pour les personnes de 26 ans et plus

Prise en charge à hauteur de 60 % sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.



Et le préservatifs ?

Modalités de délivrance de la boîte de préservatifs

- 1 boîte par dispensation, quel que soit le conditionnement.
- Le tarif de la boîte est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie, avec une dispense d'avance des frais systématique.
- Si la personne mineure le demande, le secret de la facturation peut être mis en place. Les modalités de cette facturation sont expliquées ci-après.

SITUATIONS POSSIBLES POUR LES MINEURS	Demande de secret ou non	Modalités de facturation et de rédaction de l'ordonnance
Modalités de rédaction de l'ordonnance		
pour que l'assuré bénéficie de la délivrance du contraceptif sans avance de frais en pharmacie et, le cas échéant des examens de biologie		
Prescription du contraceptif et des examens de biologie médicale nécessaires le cas échéant	Secret demandé ou non	Rédiger la prescription sur une ordonnance <u>isolée</u> mentionnant l'identité et âge du/de la mineur(e) + « contraception mineurs ». (ces éléments sont protégés par le secret médical et ne doivent être divulgués)
Modalités de facturation de la consultation et des examens de biologie médicale ***		
<u>Hypothèse 1</u> Le/la mineur(e) est immatriculé personnellement et vous présente sa carte Vitale***	Dans ce cas il n'est pas nécessaire d'assurer le secret	Feuille de soins électronique (FSE) Facturation ISOLEE NIR de l'assuré mineur Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) Dispense d'Avance des Frais (DAF) Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »
<u>Hypothèse 2</u> Le/La mineur(e) présente : Sa carte Vitale**** individuelle à partir de 16 ans, jusqu'à la veille des 18 ans Ou La carte Vitale**** des parents Moins de 16 ans ou si il/elle n'est pas encore en possession de sa carte Vitale individuelle	Secret non demandé	Feuille de soins électronique (FSE) Facturation ISOLEE NIR de l'assuré mineur (ou de l'ouvrant droit) Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) Dispense d'Avance des Frais (DAF) Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »
	Secret demandé	Feuille de soins électronique (FSE) sans carte vitale Facturation ISOLEE NIR anonyme 2 55 55 55 CCC 042/XX (mineure) et 1 55 55 55 CCC 042/XX (mineur) Date de naissance exacte de l'assuré mineur Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) Dispense d'Avance des Frais (DAF) Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »
<u>Hypothèse 3</u> Le/La mineur(e) n'a pas en sa possession sa carte Vitale****	Secret demandé ou non	Feuille de soins électronique (FSE) sans carte vitale Facturation ISOLEE NIR anonyme 2 55 55 55 CCC 042/XX et 1 55 55 55 CCC 042/XX Date de naissance exacte de l'assuré mineur Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) Dispense d'Avance des Frais (DAF) Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »

* Loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021

** Décret n° 2022-258 du 23/02/2022

*** les prélèvements réalisés par un(e) infirmier(e) obéissent aux mêmes règles de financement

****ou attestation de droits

SITUATIONS POSSIBLES POUR LES MAJEURS	Modalités de facturation et de rédaction de l'ordonnance
Prescription du contraceptif et des examens de biologie médicale nécessaires le cas échéant	Rédiger la prescription sur une ordonnance <u>isolée</u>
<u>Hypothèse 1</u> Le/la majeur(e) vous présente sa carte Vitale	Feuille de soins électronique (FSE) Facturation ISOLEE NIR de l'assuré Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) Dispense d'Avance des Frais (DAF) Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »
<u>Hypothèse 2</u> Le/La majeur(e) n'a pas en sa possession sa carte Vitale mais présente l'attestation papier	Feuille de soins : FSE en mode dégradé ou FSP Facturation ISOLE NIR de l'assuré Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) *****
Ou n'a pas en sa possession ni sa carte Vitale ni son attestation	FSP Facturation ISOLE NIR de l'assuré (à renseigner par l'assuré sur la FSP) Nature d'assurance maladie 10 (AS/10) Code exo 3 – 100% pour les consultations standards (sauf CCP) *****

***** la pratique du tiers payant reste préconisée selon les modalités habituelles :

Dispense d'Avance des Frais (DAF)

Sur la feuille de soins, cocher la case « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire » dans la zone « Paiement »

La saga Ballerine^o

Avril 2019 : commercialisation en France

Aout 2021 : Retrait de la norme CE

Fin 2021 : Rappel de tous les lots disponibles en France

Août 2022 : Levée de la suspension du marquage CE

Selon l'ANSEM, le fabricant a fourni de nouvelles données dont l'évaluation a permis de démontrer la conformité du DIU. Par conséquent, l'organisme a levé la suspension du certificat CE de conformité le 28 juin 2022 et le stérilet IUB Ballerine MIDI peut de nouveau être commercialisé depuis cette date.

- DIU sphérique (cavité utérine virtuelle) contenant 300 mm² de cuivre / versus 380 pour les DIU en T
- pas d'étude de progrès ou de bénéfice démontré, ni même d'étude de non-infériorité
- une moindre efficacité et un plus grand risque d'expulsion ne sont pas écartés ainsi que des difficultés au retrait, des ruptures de DIU, des blessures de la paroi utérine
- présence dans le fil de nickel (allergène en cause pour Essure)
- **non remboursé et très cher : > 100€**

dossier prescrire **juillet 2020, juillet 2022**

Autres contraceptifs

DIU ETHERENA Tcu 380 A° DIU cuivre



- nouveau nom, nouvel applicateur pour le TT380, du même labo (CCD)
- c'est la référence des DIU cuivre
- pas de taille mini (mais il existe un TT380 short)
- seul à avoir l'AMM à 10 ans (actuellement)
- remboursé SS : 28,37€

DONASERT 52 mg°

DIU hormonal

- copie de Mirena (Liletta aux USA)
- pas d'amélioration du SMR, mais...
- **inserteur traditionnel** (plus pratique pour la pose en méthode directe)
- très légèrement plus petit
- AMM 6 ans
- commercialisé en 06.2022 / 68,26€ (Mirena 97,35€)

MIRENA^o

L'AMM passe à **8 ans** pour la contraception
Toujours 5 ans pour les ménorragies

Novaplus^o et Ancora^o

- la pharmacovigilance a signalé une **moindre efficacité et + d'expulsions**
- l'ANSM recommande (le 27.07.2021) le retrait de ces 2 DIU posés avant mars 2019 en vérifiant leur intégrité



Autres contraceptifs

à oublier

estétrol + drospirénone (Drovelis^o)
Prescrire juin 2022

- Pas d'essai comparatif pour évaluer l'efficacité
- Au moins les effets indésirables et les interactions d'une association estrogène + drospirénone
- Au sein d'une association estroprogestative, la drospirénone a une balance bénéfices-risques défavorable car elle expose à des troubles du rythme cardiaque et à plus de thromboses que d'autres progestatifs
- Estrogène aux risques mal connus, et dont l'évaluation clinique au sein de l'association estétrol/drospirénone n'a pas été conçue pour démontrer de progrès.

SLINDA^o

- contraception orale à base de drospirénone non associée
- pas de preuve d'une meilleure efficacité contraceptive que le lévonorgestrel, progestatif de référence (Microval^o)
- la drospirénone, dérivé de la spironolactone, expose à un risque thromboembolique plus grand, à des hyperkaliémies et à des troubles du rythme cardiaque
- efficacité compromise au-delà de **3 heures de retard**
(comme **tous** les autres microproostatifs)
- non remboursé contrairement à Microval^o (levonorgestrel)

il aurait été cohérent de ne pas autoriser la mise sur le marché.

dossier **prescrire août 2020.**



Pour info

- **Chlormadinone et nomégestrol (Hors AMM en contraception)**
Prescrire décembre 2021
(Luteran° et Lutenyl°)

Conditions de prescription et de dispensation modifiées

- Risque de méningiome qui augmente avec la dose, la durée de traitement et l'âge
- Depuis mi-2021, le prescripteur est tenu de remettre un document d'information sur le risque de méningiome à la patiente en cas de prescription de plus de un an

Contraception masculine, du pain sur la planche...

- **Anneau masculin Andro-switch^o à visée contraceptive retiré du marché français du fait de l'absence de marquage CE au titre des dispositifs médicaux** Selon l'Agence française des produits de santé, l'effet contraceptif de cet anneau n'est pas démontré, et des effets indésirables sont prévisibles.
 - La liste des dispositifs médicaux dont la commercialisation en France a été déclarée à l'ANSM au 1er décembre 2021 ne mentionne aucun anneau ou slip à visée contraceptive (selon la méthode dite de contraception thermique)
- Demande de plus en plus marquée des femmes ...et des hommes

Stérilisation à visée contraceptive

- **Livret mise à jour en juillet 2022**

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_sterilisation_2022.pdf



Interruptions Volontaires de Grossesse

Loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'IVG

- Allongement du délai légal à **16 SA**
- Allongement du délai légal de l'IVG médicamenteuse de ville à **9 SA** et possibilité de téléconsultations (pérennisation de mesures temporaires prise pendant l'épidémie de COVID)
- Délivrance possible de médicaments **directement en officine** avec une prescription
- Extension de la **compétence des sage-femmes** en autorisant le principe de la pratique des IVG instrumentales en établissement de santé (protocole d'expérimentation et décrets d'application en attente)
- **Fin de tout délai de réflexion** pour les majeures et les mineures après un entretien psycho-social
- Sanction en cas de refus de délivrer un moyen de contraception en urgence
- Maintien de la clause de conscience

Nouvelles règles de facturation IVG médicamenteuses et de délivrance des médicaments

- **Forfait pour la téléconsultation** spécifique à l'IVG (sur certains ou l'ensemble des actes) : Consentement patiente+++
- JC+FHV+JC
- Forfait médicaments (FMV) uniquement si les médicaments sont délivrés par le praticien
- Forfaits médicaments différents selon le terme

Tarifs FMV		
Localisation	Tarif FMV en euros jusqu'à la 6e semaine de grossesse	Tarif FMV en euros pour la 6e semaine et 7e semaine de grossesse
Métropole	83,57	96,53

Nouvelles règles de facturation IVG médicamenteuses et de délivrance des médicaments

- **Garantie de l'anonymat par :**
 - Prise en charge 100%
 - Pratique du tiers payant obligatoire
 - Absence de décompte assuré pour les majeures et les mineures
- Disparition de la nécessité d'utiliser un NIR fictif pour les mineures (sauf si pas de CV)
- Facturation des soins « IVG » facturée de manière isolée
- Dans le cas où la récupération du NIR réel ne peut pas être fiabilisée par un support de droit, le PS doit utiliser
 - le NIR fictif 2 55 55 55 + code caisse + 030. La caisse destinataire de la facture sera alors la caisse de rattachement du professionnel de santé ;
 - La date de naissance réelle ou si impossible la date de naissance fictive : 01/01/2014.

Nouvelles règles de facturation IVG médicamenteuses et de délivrance des médicaments

Prescription des médicaments

- Transmission de la prescription directement à la pharmacie en cas de téléconsultation par messagerie sécurisée (ou autre moyen garantissant la confidentialité)
- Noter :
 - Nom de l'établissement de santé avec lequel une convention a été conclue pour la pratique de cet acte et la date de cette convention
 - le nom de la pharmacie désignée par la patiente pour la dispensation des médicaments

<https://www.ameli.fr/sage-femme/actualites/interruption-volontaire-de-grossesse-ivg-medicamenteuse-en-ville-delai-rallonge-et-facturation>

Décret n° 2022-212 du 19 février 2022 relatif aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse hors établissements de santé

antibioprophylaxie et IVG instrumentale

après des années de recommandations contradictoires, un consensus a été publié en **mai 2019** par **la SPILF, le CNGOF et la SFAR** réunis

l'antibioprophylaxie n'est pas recommandée lors des IVG instrumentales mais...

un dépistage systématique d'une infection à **chlamydia t.** par PCR (**auto prlvl**) doit être réalisé **avant** toute IVG instrumentale

un traitement antibiotique adapté, préalable ou dans les plus brefs délais, doit être prescrit. l'absence de résultat ne doit pas conduire à retarder l'IVG, ni la pose d'un DIU

ttt reco: **doxyciline 200 mg/ jour pendant 7 jours ou azythromycine 2g en dose unique si intolérance**

Prévention de la maladie Rhésus

Nouvelles directives de la FIGO et CIM Février 2021

- Immunoglobuline anti D 100 après :
 - Avortement instrumental quelque soit le terme
 - Avortement médicamenteux **après 10 SA**
 - Donc **pas de Rophylac[®] pour les IVG méd** et donc groupe sanguin inutile



[Int J Gynaecol Obstet](#). 2021 février ; 152(2) : 144–147.

Publié en ligne le 9 janvier 2021. doi : [10.1002/ijgo.13459](https://doi.org/10.1002/ijgo.13459)

PMCID : PMC7898700

PMID : [33128246](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33128246/)

Directives FIGO/ICM pour la prévention de la maladie rhésus : un appel à l'action

[Gerard HA Visser](#) , ^{1, 2} [Trude Thommesen](#) , ^{2, 3} [Gian Carlo Di Renzo](#) , ² [Anwar H. Nassar](#) , ¹ [Steven L. Spitalnik](#) , ² et Comité FIGO pour une maternité sans risque, la santé du nouveau-né[✉]

Grossesses arrêtées

Grossesses arrêtées

- Une commission de transparence issue de la **HAS de septembre 2021** établit **l'extension de l'autorisation temporaire d'utilisation du misoprostol à la mifépristone** dans le cadre de la prise en charge des FCS précoce (utilisation hors AMM)
 - **Avantage de l'association mifépristone + misoprostol comparé au misoprostol seul**
 - Protocole proposé :
 - **Mifepristone 1 dose orale unique de 200 ou 600** (pour sensibiliser le myomètre aux contractions induites par le misoprostol et permettre la préparation cervicale)
 - **puis Misoprostol 400** dans les 6 à 24 h : **2 prises** espacées de 4 heures per os
 - en l'absence d'expulsion dans les 24 heures suivant la dernière prise de misoprostol, possibilité de renouveler l'administration de misoprostol en 2 prises de 400 µg espacées de 4 h
 - Médicaments soumis à prescription médicale et réservé à l'usage professionnel: délivrés en officine aux médecins, sur présentation d'une commande à « usage professionnel. »
- **Forfait de facturation FCS en ville pour les médecins**
FFC « Forfait Fausse Couche » d'un montant de 65,45 € ou 54,80 € selon les actes réalisés (avec ou sans échographie), sur FS papier (anonymat possible pour les mineures). Ne prend en compte que le misoprostol

Dépistage IST

Dépistage VIH

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible d'effectuer un dépistage VIH dans un laboratoire de ville

- sans avance de frais ;
- sans ordonnance ;
- sans rendez-vous.

Ce dispositif concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit (dont les bénéficiaires de l'AME).



**Merci de votre
attention!**

prenez soin de vous et...restez curieu-ses-x